



Programme Local de Prévention, année 5, Smivom de la Mouillonne

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE

Cc du Bassin Auterivain Haut-garonnais

Rd 820 - Zi Robert Lavigne

Pont de Clêche

[Voir la fiche SINOE](#)

[Voir les contributions de l'acteur](#)

CARTE D'IDENTITÉ DU PROGRAMME

Lise

l.nemeth@ccla31.fr

Nombre d'années réalisées :

5

TÉMOIGNAGE DE L'ÉLU RÉFÉRENT

Nom de l'élu et sa fonction :

Michel ZDAN

Témoignage :

« Maire d'une petite commune (530Hab.), mais encore pendant 3 ans Président du SMIVOM syndicat de collecte et traitement des déchets, j'ai pu m'affronter à ce sujet très pertinent :« la prévention », que j'ai, pour ainsi dire, découvert.

Il me semble important que chaque collectivité ayant compétence, ou l'ayant déléguée, mette en œuvre et/ou porte un « Programme de prévention des déchets », personnellement et bien au-delà de mon mandat actuel de VP aux OMA, je m'y emploie.

Loin de simples phrases creuses, il nous faut convenir de l'obligation de nous investir dans un avenir respectueux de l'environnement ; nos électeurs sont en droit d'exiger que s'arrête cette course

effrénée à la surconsommation et tous les gâchis de plus en plus visibles qui, de toute façon, leurs sont facturés aux travers de services qu'ensemble, au fil du temps, nous avons déployés.

Or nous avons (élus de tous bords et de toutes collectivités...depuis plusieurs années), en toute bonne foi, surdéveloppés des services et commodités sans mesurer les « dérives » qu'ils généreraient.

Les usagers, et nous même en tant que tels, nous sommes sentis dédouanés de cette affaire :

- on nous a dit de trier... ça été fait ,
- on nous demande d'utiliser les colonnes à verre... c'est fait,
- on modifie le cadencement des collectes... on respecte le calendrier ;

mais qu'en est-il de la nature de nos productions et des quantités générées...

Chacun a cru bien faire en confinant le sujet à son seul environnement immédiat, sa microsphère existentielle, parce que le traitement des OM reste avant tout un problème de salubrité publique ; quant au tri, les méthodes et moyens... cela reste de la compétence des élus Ainsi avons-nous, sans y prendre garde, éloigné puis écarté de toute réflexion et de toute participation nos concitoyens jusqu'à les exclure de leur part de responsabilité.

Or la citoyenneté n'est pas qu'un effet de mode, aujourd'hui elle devient une exigence. Les constats :

- en matière d'environnement - de consommation mondiale supérieure à la capacité de régénération de la planète - de déséquilibre entre gâchis alimentaires d'un côté et famine de l'autre... , sont de notoriété publique et de l'ordre de l'information quotidienne ; comment ne pas se saisir de ces sujets pour ne pas interpellier nos administrés sur le contenu de leurs poubelles ?

Alors bien sûr cela prendra du temps parce que l'inertie des postures et pratiques antérieures est bien là et tenace. Toutes ces habitudes en commodités sont devenues des dus dont même les élus ont du mal à envisager un simple ajustement.

Il n'y a pas de grands ou petits décideurs, tout comme il n'y a pas de grands ou petits acteurs. Il ne peut être question d'attendre, toujours et encore attendre que des solutions nous soient imposées... car les premières d'entre elles sont de l'ordre de la banalité des gestes du quotidien :

- ici améliorer le tri
- la détourner vers le compost ou les poules
- ici encore mettre en centre de valorisation

...etc...

... là est l'originalité des missions élémentaires de l' élu : - faire prendre conscience à ses administrés, ceux-là même qui lui ont donné mandat, qu'ils ont et sont déjà dans les solutions... qu'ils sont déjà dans leurs gestes et leurs postures les premiers acteurs déterminant... pour remettre de l'ordre jusqu'à une maîtrise des coûts ; le premier moyen au service de l' élu :- la communication... et s'assurer qu'elle est réelle sur le terrain, comprise, percutante et donc efficace. S'assurer de la bonne marche d'un service de collecte et traitement des OM n'est donc plus aujourd'hui de s'assurer avoir les moyens nécessaires à réaliser ces missions, mais comment inviter les administrés à maîtriser les productions.

Là est un challenge très contemporain loin, très loin de tous clivages politiques sauf à considérer devoir remettre les citoyens au centre de l'affaire."

LES PERFORMANCES DU PROGRAMME

Tableau :

Indicateurs	Valeurs pour 2011	Objectifs pour la fin du programme	Valeurs réalisées				
			2012	2013	2014	2015	2016
Production OMA de déchets DMA en kg/hab	317,50	295,30	320	316,20	313,20	307,60	299,80
Nombre d'équivalents temps plein de l'équipe projet		1,20	0,65	1,05	0,90	1	1
Nombre de partenaires mobilisés		100	7	25	41	43	89
Nombre de relais mobilisés		25	0	3	8	18	49
Coût annuel du programme par habitant			3,21	3,3	2,79	2,77	2,84
Coût aidé annuel de gestion des déchets par habitant			90,3	93,8	103,53	0	0

Résultats des enquêtes :

Présentation des résultats de l'enquête de satisfaction

L'enquête de satisfaction sur le service des déchets du SIMVOM a été menée auprès d'un échantillon représentatif de 403 usagés.

Les données ont été collectées du 12 au 19 mai à l'aide d'un entretien téléphonique sous forme de questionnaire d'une durée de 10 minutes en moyenne.

L'échantillon sélectionné avait comme critères : la stratification par zone géographique, les quotas tels que : le sexe, l'âge, et la CSP du chef de ménage.

L'essentiel à retenir :

Une bonne connaissance du SMIVOM de la part des usagers : La plupart des répondants déclarent connaître le SMIVOM de la Mouillonne (85%), plus de la moitié lui attribuent spontanément la gestion des déchets de leur commune.

Un niveau de satisfaction élevé vis-à-vis de l'ensemble des services de collecte (87%). En revanche, il existe des attentes d'optimisation pour la collecte des encombrants, notamment en zone rurale.

Un bon niveau d'information vis-à-vis de la collecte des déchets (82% se sentent informés). Une information transmise majoritairement par le bulletin d'information (77% déclarent le lire). Le site internet reste en revanche plutôt peu connu (27% des répondants).

85% déclarent ne pas disposer d'un sac de pré-collecte du verre délivré par le SMIVOM de la Mouillonne. Il est évoqué la possibilité de distribuer un sac de pré-collecte verre et la carte des points d'apport volontaire en verre dans le prochain bulletin sur les communes ayant une quantité d'apport en verre faible, comme Puydaniel et Gaillac-Toulza. Un renforcement des colonnes à verre sera étudié

car nous sommes en dessous des moyennes nationales.

Des pratiques de tri des déchets très développées, que ce soit pour les emballages ou le verre, 80% les trient systématiquement. Il est important de rappeler qu'il s'agit de déclaration car dans les faits la pratique du tri des recyclables secs et verre a diminué respectivement de 3.5% et 2.4% en 2015 par rapport 2014.

1 foyer sur 2 déclare pratiquer le compostage. Sur les 50% des personnes ne pratiquant pas le compostage 20% d'entre eux sont intéressés par l'offre du SMIVOM. On peut estimer notre marge de progression d'environ 1300 foyers supplémentaires à équiper. La communication autour de l'opération prêt de composteur à une centaine de foyer témoins devrait permettre d'en toucher une partie, en ciblant de préférence les communes les moins équipées en composteur SMIVOM tels que : Labuyère Dorsa, Auragne, Miremont, Auribail, Cintegabelle et Gaillac-Toulza.

39% des répondants se déclarent favorables à une facturation par foyer au prorata du volume de déchets collecté. 55% n'y sont pas favorables.

Après présentation, près de 2/3 des habitants jugent le dispositif de colonnes enterrées de proximité comme pertinent.

ANALYSE DES RÉSULTATS PAR LA COLLECTIVITÉ

Malheureusement l'objectif n'a pas été atteint, en revanche la baisse de 8.7% d'ordures ménagères résiduelles en cinq ans soit 22 kilo de moins par an et par habitant conforte bien l'impact de la prévention des déchets sur notre production. Sur les 2 dernières années on note une nette baisse, ce qui nous laisse supposer qu'en poursuivant nos efforts cette diminution devrait continuer.

Les perspectives de la collectivité pour la suite :

Etendre la redevance spéciale : 2017 : 22 nouveaux redevables ; 2018 : 12 entreprises sont ciblées pour rentrer en redevance spéciale ;

Continuer la vente de composteurs, poursuivre la promotion du compostage, réflexion sur une aire pédagogique de compostage et sur l'accompagnement des usagers suite à l'acquisition d'un composteur ;

Poursuivre la distribution des autocollants stop pub avec le journal et les boîtes aux lettres des logements collectifs et résidences, les mettre à disposition dans les collectivités et trouver d'autres lieux (ex : boulangerie, tabac, écoles, ...) ;

Trois sites de compostage collectifs sont programmés pour 2017 ;

Trouver une solution économique, écologique et non chronophage pour arrêter l'usage des essuie-mains jetable en papier dans les sanitaires et cuisine ;

Renouveler les espaces de gratuité en couvrant plus de communes, pérenniser et valoriser les bennes de réemplois. En avril 2017, le service jeunesse va « décorer » la benne de réemplois de la déchèterie Cintegabelle avec une animation « graph » ;

Accompagner les 5 cantines volontaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire ;

Poursuivre la réflexion sur les déchets verts et continuer de sensibiliser les usagers via le bulletin et notamment sur les déchèteries (prévoir des interventions et de la communication sur les déchèteries).

Mener une enquête auprès des usagers des déchèteries ;

S'appuyer sur la SERD pour concentrer les efforts de communication et de sensibilisation.

Résultat :

Page

Malheureusement l'objectif n'a pas été atteint, en revanche la baisse de 8.7% d'ordures ménagères résiduelles en cinq ans soit 22 kilo de moins par an et par habitant conforte bien l'impact de la prévention des déchets sur notre production. Sur les 2 dernières années on note une nette baisse, ce qui nous laisse supposer qu'en poursuivant nos efforts cette diminution devrait continuer.

Les perspectives de la collectivité pour la suite :

Etendre la redevance spéciale : 2017 : 22 nouveaux redevables ; 2018 : 12 entreprises sont ciblées pour rentrer en redevance spéciale ;

Continuer la vente de composteurs, poursuivre la promotion du compostage, réflexion sur une aire pédagogique de compostage et sur l'accompagnement des usagers suite à l'acquisition d'un composteur ;

Poursuivre la distribution des autocollants stop pub avec le journal et les boîtes aux lettres des logements collectifs et résidences, les mettre à disposition dans les collectivités et trouver d'autres lieux (ex : boulangerie, tabac, écoles, ...) ;

Trois sites de compostage collectifs sont programmés pour 2017 ;

Trouver une solution économique, écologique et non chronophage pour arrêter l'usage des essuie-mains jetable en papier dans les sanitaires et cuisine ;

Renouveler les espaces de gratuité en couvrant plus de communes, pérenniser et valoriser les bennes de réemplois. En avril 2017, le service jeunesse va « décorer » la benne de réemplois de la déchèterie Cintegabelle avec une animation « graph » ;

Accompagner les 5 cantines volontaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire ;

Poursuivre la réflexion sur les déchets verts et continuer de sensibiliser les usagers via le bulletin et notamment sur les déchèteries (prévoir des interventions et de la communication sur les déchèteries).

Mener une enquête auprès des usagers des déchèteries ;

S'appuyer sur la SERD pour concentrer les efforts de communication et de sensibilisation.

MOBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Partenariat mis en oeuvre :

- Emmaüs pour la mise en place de bennes de réemplois et collecte des objets réemployables sur 2 déchèteries.
- Une commune pilote pour la mise en place de plusieurs actions de prévention.
- Des écoles volontaires pour participer au concours collecte TLC et piles inter-écoles.
- Des jardineries pour mise en exposition de composteurs.
- Des associations locales pour la mise en place d'atelier spécifique à la prévention.
- Des bailleurs privés et sociaux pour les STOP PUB et compostages collectifs.

Relais mobilisé :

- les écoles pour des actions de sensibilisation
- les centres de loisirs pour les actions de sensibilisation

- les clubs d'entreprise pour diffuser de l'information sur le redevance spéciale aux professionnels.
- les associations locales pour diffuser de l'information sur la prévention à leurs adhérents.
- les mairies pour diffuser de l'information sur la prévention à leurs adhérents.

Action éco-exemplaire réalisée :

LES ACTIONS DU PROGRAMME

Nombre d'actions prévues dans les 5 thèmes

Sensibiliser les publics à la prévention	6	organisation d'un espace de gratuité
Eco-exemplarité de la collectivité	1	promotion du Stop Pub en habitat collectif
Actions emblématiques nationales	3	promotion du Stop Pub en habitat collectif
Evitement de la production de déchets		
Prévention déchets entreprise et déchets dangereux	1	

LE REGARD DE L'ADEME

Malgré un démarrage de son PLP marqué par une hausse du ratio d'OMA, le SMIVOM de la Mouillonne a su construire progressivement une dynamique de prévention sur son territoire lui permettant in fine d'afficher une baisse encourageante et prometteuse sur les trois dernières années. Aux côtés d'actions classiques, la collectivité a su trouver des interventions originales et mobilisatrices (quartiers pilotes, espace de gratuité, kit des nouveaux arrivants,...) et enrichir progressivement au cours de la démarche ses thématiques d'actions vers le réemploi, la prévention des déchets verts, le gaspillage alimentaire notamment. La dynamique en place doit donc désormais être poursuivie avec la formalisation d'un nouveau PLP-DMA et une réflexion sur la tarification incitative, pour permettre de conforter la baisse de la production de déchets aujourd'hui bien amorcée.

MOTS CLÉS

Espace privé



Dernière actualisation de la fiche : **juillet 2017**

Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr

Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.